

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2019

PRESENTS : MM. BOULANGER, CUBERTAFON, COMBROUX, CHATELIER, COMBROUX, POUQUET, MERILLOU, DELAGE, Mmes PERETTI, PEYRAMAURE, MAILLER, ISASCA, GAY, POLTORAK, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : JP. CUBERTAFON, REYNAUD G.

Stéphane MERILLOU a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2019

Mise aux voix : le procès-verbal du 27 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n° 1 : Budget principal

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
65738	Subvention de fonctionnement au collège – classe wakeboard	+ 2 000	73223	FPIC	+ 2 239.30
6811	Dotation aux amortissements <i>ajustement</i>	-0.70	7381	Droits de mutation	+ 4 140
023	Virement à la section d'investissement	+ 6 380	6419	Remboursement sur rémunération du personnel <i>Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé</i>	+ 2 000
TOTAL		+ 8379.30		TOTAL	+ 8 379.30

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Op. 79/2151	Réseau de voirie Parking maison médicale	+ 47 600	Op.79/13251	Fonds de concours CCILAP <i>50 % du HT – subv CD</i>	+ 14 872
Op. 79/2151	Complément voirie 2019 (6638)	+ 6 638	Op.79/1641	Emprunt (fctva et subv CD 25 % HT)	+ 17 720
Op. 90 / 2135	Aménagement des constructions	- 11 595	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 6 380
Hors op. /204114	Fonds de concours à CCILAP pour voirie rue de la Planche et écluses	- 1 525			
Op. 100 / 2041582	Eclairage public Jalussagne Remplacement de luminaires	+ 865			
020	Dépenses imprévues	- 3 011			
Op.90 / 2313	Aménagement de logements locatifs et salle de réunion	+ 363 587	Op.90/1323	Subvention Conseil départemental	+ 71 311
			Op. 90/1321	Subvention Etat DETR	+ 110 684
			Op.90/1641	Emprunt (dont FCTVA)	+ 181 592
TOTAL		402 559		TOTAL	402 559

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

3. Attribution du marché de travaux de voirie « Place allée des Tilleuls » et demande d'aides financières

Vu l'avis d'appel public à la concurrence,

Considérant que le marché a une valeur inférieure à 90 000 € et a été passé selon une procédure adaptée,

Vu les offres reçues à l'issue de la phase de négociation,

Il est proposé :

- D'attribuer le marché à l'entreprise PIJASSOU TP pour un montant de 39 658,75 € HT et d'autoriser le Maire à conclure le marché correspondant ;
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 25 % soit 9 914 € ;
- De solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord à hauteur de 50 % du reste à charge de la Commune soit 14 872 € ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux TTC		47 590,50
Subvention CD	25 %	9 914
Fonds de concours CCILAP	50 % du reste à charge	14 872
FCTVA	Récupération N+1	7 806
Autofinancement		14 998,50

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

4. Exonération de taxe foncière pour la Maison Médicale

Vu la demande d'exonération de taxe foncière pour la Maison médicale reçue de la CCILAP,

Vu l'article 1382C bis du Code général des impôts qui offre la possibilité aux collectivités territoriales d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux qui appartiennent à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Participation financière allouée à l'association de gymnastique « Les enfants de la Dordogne »

Considérant que Melle Louane VERSAVEAU, habitante de Lanouaille, suit sa scolarité dans une école de gymnastique de haut niveau à St Etienne.

Considérant que la famille sollicite une aide financière pour ses frais de scolarité, par le biais du versement d'une subvention à l'association dont elle est adhérente « Les enfants de la Dordogne ».

Il est proposé de verser une participation de 500 €.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

Information sur les décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de logements locatifs et d'une salle de réunion dans un bâtiment existant, et suite à l'infructuosité du lot 1 Démolition-maçonnerie-ravalement, le Maire habilité par le Conseil municipal lors de la séance du 27 juillet 2019, a conclu un marché avec l'entreprise ADAM Patrick, domiciliée Angoisse (24270) pour un montant de 49 473,80 € HT.